

**Ecole du cycle d'orientation
de la Broye**



Domdidier
Estavayer-le-lac

PROCES - VERBAL

de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association du cycle d'orientation des communes du district de la Broye

Fétigny – 13 mars 2019

Présidence :	M. Nicolas Kilchoer
Communes excusées :	néant
Commune absente :	néant
Nombre total de voix :	66
Nombre de voix distribuées :	66
Scrutateurs :	M. Dominique Aebischer
Secrétariat :	M. Christophe Wyssbrod

M. le Président ouvre l'assemblée à 19h30 à la salle communale de Fétigny. Il salue tout particulièrement les membres du comité, les délégués, les députés présents et la presse régionale. Il remercie les représentants de la commune de Fétigny pour leur accueil et la mise à disposition de leurs belles infrastructures.

M. Nicolas Kilchoer excuse les absences de Mme Valérie Piller-Carrard, conseillère nationale, Mme Sylvie Bonvin-Sansonnens, Mme Violaine Cotting, Mme Rose-Marie Rodriguez et M. Eric Collomb, députés, M. Bernard Grandgirard, membre du comité, Mme Christine Duc, présidente du Conseil général d'Estavayer et M. Sébastien Périsset, président du Conseil général de Belmont-Broye.

La convocation ainsi que l'ordre du jour ne donnent lieu à aucune remarque particulière si bien qu'il sera procédé tel que prévu dans la convocation du 19 février 2019. Conformément à la loi sur l'information, la convocation a également été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

1. Appel des communes

M. le Président constate que sur les 66 voix que compte l'Association, 66 sont distribuées. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 novembre 2018

Vote : le procès-verbal du 21 novembre 2018 ne donne lieu à aucune remarque ; il est, par conséquent, approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Election au comité de Mme Anita Moullet, représentante de la commune de Belmont-Broye, en remplacement de Mme Carine Hänni

La commune de Belmont-Broye a droit à un siège au sein du comité. M. Daniel Barras, conseiller communal, présente Mme Anita Moullet qu'il propose de nommer en remplacement de Mme Carine Hänni, démissionnaire.

Vote : Mme Anita Moullet est élue à l'unanimité, par acclamation, au comité d'école de l'Association du CO des communes de la Broye avec les remerciements et les félicitations du président et de l'Assemblée.

4. Présentation et approbation des comptes 2018

Les comptes d'exploitation de l'exercice 2018 ayant été envoyés à chaque commune, M. Christophe Wyssbrod présente un tableau récapitulatif auquel il apporte les commentaires suivants :

Charges du personnel

Il relate l'économie de Fr. 320'083.45 réalisée dans les charges salariales du personnel enseignant qui provient de la différence entre le budget communiqué par le Service des ressources de la DICS et la participation réelle facturée par l'Etat durant l'exercice 2018. L'administrateur ajoute que le total des charges salariales du personnel de support est conforme au budget et laisse apparaître un total de Fr. 1'461'394.65 soit une légère économie de 0.5 % expliquée par quelques adaptations dans les ressources allouées.

Charges de gestion des élèves

M. Christophe Wyssbrod évoque que le total des charges destinées à la gestion des élèves est également légèrement inférieur aux prévisions (-2.3 %) et que cette diminution provient, au CO de Domdidier, de la réorganisation des transports scolaires dans le secteur Mannens-Grandsivaz suite à la dernière modification des horaires des transports publics (substitution de CarPostal SA par un prestataire privé).

Charges des immeubles

L'administrateur explique que l'évolution climatique a une nouvelle fois permis de réaliser des économies au niveau de l'énergie. Cette tendance a été accentuée par les effets du récupérateur de chaleur intégré dans le système de filtration de notre piscine lors du récent assainissement. Puis, il est satisfait d'expliquer que le total des charges d'immeubles se situe 5.3 % en-dessous du budget de Fr. 968'000.--. A ce chapitre, il relate que, dans l'optique de réflexions approfondies quant au sort des anciens pavillons du CO staviacois, les ressources consacrées à leur entretien se limitent pour l'instant au maintien de conditions d'utilisation décentes.

Charges administratives et financières

L'administrateur précise qu'une solution a été trouvée avec les CO de la ville concernant les factures en souffrance en lien avec la scolarité hors district (cas antérieurs à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire). Il explique qu'un montant de Fr. 3'000.00 par année et par élève a pu être négocié contre des prétentions initiales de Fr. 6'000.00, ce qui provoque une dissolution de provision et un léger bénéfice.

Produits

Les subventions de l'Etat relatives au traitement des maîtres correspondent au décompte établi par la DICS et sont inférieures au budget dans la mesure où les charges le sont également. Il ajoute qu'en prenant en considération les différents revenus locatifs et les dernières subventions pour les transports scolaires, il en résulte un total des produits externes de Fr. 7'101'119.20 soit 2.0 % inférieur aux prévisions.

Récapitulation / résultat final

M. Christophe Wyssbrod commente la récapitulation de la page 6 qui laisse apparaître un total des rentrées de Fr. 17'765'119.60 pour des charges de Fr. 17'485'976.61 soit un excédent de produits de Fr. 279'142.99 qu'il propose de comptabiliser comme suit :

Capital au 1 ^{er} janvier 2018	Fr. 316'103.88
+ Excédent de produits 2018	+ Fr. 279'142.99
Capital au 31.12.2018 à reporter	<u>Fr. 595'246.87</u>

M. le Président motive cette proposition par le fait qu'il pourrait être opportun de pouvoir allouer une partie de ce montant dans le réaménagement de la cour de récréation du CO diderain dont la conception démontre ses limites tant sur le plan structurel que fonctionnel. Il ajoute qu'un groupe de travail sera chargé de proposer un concept qui nécessitera bien entendu l'approbation du comité d'école dans le cadre de notre processus budgétaire.

A propos du crédit d'étude de Fr. 3'270'000.00 octroyé par l'Assemblée des délégués du 3 novembre 2016 et sur recommandation de l'organe de révision, l'administrateur commente le compte d'investissement qui présente un total des charges de Fr. 1'511'808.90 pour l'exercice 2018.

Vote : Les comptes 2018, tels que présentés et sur la base du rapport de l'organe de révision, sont acceptés à l'unanimité avec report de l'excédent de produit de Fr. 279'142.99 au capital.

5. Construction du nouveau CO à Cugy : retour sur le résultat du référendum populaire et prochaines étapes

M. Nicolas Kilchoer commente le résultat du référendum populaire à propos du crédit d'investissement de 33,342 millions de francs pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation à Cugy.

M. le Président félicite les citoyens de la commune de Prévondavaux pour le taux de participation qui a dépassé les 62 % alors qu'il se situe à 33.51 % pour l'ensemble de la Broye. Puis, il tient à mettre en évidence les résultats des communes de Ménières et Fétigny dont les citoyens ont accepté cet investissement à plus de 90 %. Avec 89.42 %, la commune de Nuvilly arrive en 3^e position.

Heureux de franchir ce cap important, il remercie chaleureusement toutes les personnes et les groupes de travail qui œuvrent dans ce magnifique projet en particulier les membres de la commission de bâtisse présidée par M. Bernard Grandgirard. M. le Préfet remercie également les autorités communales, notamment celles de Cugy, qui ont su relayer les arguments et qui ont permis d'obtenir un vote si favorable.

A propos des différentes étapes à venir, M. Nicolas Kilchoer relate que le Service des communes a fourni l'autorisation d'emprunt nécessaire pour entamer les discussions sur le financement auprès des bailleurs de fonds.

De plus, il indique que le permis de construire devrait être délivré dans les prochaines semaines ce qui devrait permettre de débiter les travaux prochainement et ainsi tenir l'objectif de mise en service au printemps 2021.

6. Information sur les dossiers en cours

M. le Président évoque la nécessité d'élaborer un nouveau règlement scolaire qui contiendra les articles concernant la création d'un conseil des parents. Il précise que ce règlement sera soumis pour approbation à l'Assemblée des délégués d'automne.

Sous l'angle des transports scolaires, il relate la résiliation de contrats par deux partenaires privés, ce qui a conduit à devoir anticiper des solutions par le biais des lignes publiques. L'administrateur précise que ces changements concernent principalement les élèves qui sont actuellement acheminés par les entreprises Scolabus Sàrl et Pythoud transports Sàrl.

7. Divers

La parole est donnée à Mme Nadia Savary, députée qui souhaite apporter quelques précisions à propos des modifications de la loi scolaire en prolongement de l'Arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017. Elle précise que sur la base des discussions en cours l'Etat devrait prendre en charge l'intégralité des fournitures scolaires alors que les communes devraient assumer les coûts liés aux différentes activités obligatoires sous déduction des repas qui pourraient être facturés aux parents.

En outre, Mme la Députée évoque l'inconnue concernant le futur des subventions pour les constructions scolaires ainsi que la motion à propos d'un éventuel congé du mercredi après-midi dans les écoles secondaires du canton. Puis, elle relate également la motion concernant l'ordonnance sur les montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire et indique que l'Etat devrait prendre en charge Fr. 4'000.00 par élève SAF afin de supporter les frais de traitements du personnel enseignant.

A propos de la motion sur les boissons et aliments sucrés, Mme Nadia Savary explique que le Conseil d'Etat va proposer de légiférer sur une recommandation plutôt qu'une interdiction mais que cela devrait peu impacter les CO broyards dans la mesure où ils sont déjà de très bons élèves. Puis, finalement, elle relate que l'Etat devrait proposer la création de classes relais au niveau primaire.

M. Nicolas Kilchoer remercie Mme Nadia Savary pour ces précisions ainsi que pour son travail en qualité de coordinatrice de la députation broyarde.

M. Didier Schouwey, directeur du CO d'Estavayer-le-Lac, rappelle la pratique concernant la semaine sportive et culturelle dans les CO de la Broye et Mme Nadia Savary confirme que, dans la mesure où une palette élargie d'activités gratuites est proposée, les camps seraient considérés comme facultatifs et le prix coûtant pourrait être facturé aux parents.

M. le Président revient sur le subventionnement des bâtiments scolaires et demande s'il y aurait compensation dans le cadre du DETTEC (désenchevêtrement des tâches Etat et Communes). Mme Nadia Savary répond qu'il est difficile pour elle d'en dire plus mais que l'objectif a toujours été d'obtenir un résultat neutre.

Mme Vanessa Currat indique que dans le cadre du projet de désenchevêtrement des tâches, les communes ont pris position sur plusieurs objets mais qu'elles ne sont pas toujours informées de la prise en considération, ou non, de leurs propositions. Mme Nadia Savary indique qu'elle relayera cette remarque.

La parole est donnée à Monsieur Jean-Bernard Renevey, Syndic de Fétigny qui, heureux de voir cette Assemblée se tenir dans sa commune, évoque la multitude d'activités qui se déroulent dans cette salle communale. Puis, il présente la structure de sa belle commune qui compte 1'078 habitants et plusieurs entreprises implantées dans le village ou dans la zone industrielle à la sortie du village. En termes de projets, M. le Syndic relate la nécessité d'adapter les infrastructures et indique qu'il est prévu de construire une nouvelle école. A ce propos, il explique qu'en lieu et place de l'ancien bâtiment scolaire sera érigé un petit immeuble contenant des appartements protégés.

Finalement, il invite les délégués et les membres du comité à partager le verre de l'amitié autour d'une agréable et savoureuse agape.

M. le Président peut clore l'assemblée à 20h20 tout en remerciant les communes pour leur confiance et leur participation.

Christophe Wyssbrod
secrétaire



Nicolas Kilchoer
président

